



## P.E.M.P

# Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes FORMATION « AUTORISATION DE CONDUITE »

Catégories 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B

(cette formation ne fait pas partie du dispositif CACES)



## ORGANISATION

### Public concerné :

Tous salariés de plus de 18 ans

### Pré-requis :

Maîtriser les savoirs de base.  
Aptitudes médicales à la conduite d'engins et aux travaux en hauteur.  
Permis B (VL) obligatoire pour certains modèles de PEMP.

### Durée :

Formation théorique et pratique de 2 à 4 jours selon niveau et nombre de catégories concernées

### Participants :

12 stagiaires

### Méthodes pédagogiques :

Démonstrative, itérative, heuristique, conduite de PEMP sur site client

### Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

### Matériel pédagogique :

Vidéo projecteur, matériel quiz, vidéos témoignage, PEMP client

### Intervenant :

Formateur conduite

### Sanction de la formation :

Attestation et avis de fin de formation  
Modèle autorisation de conduite (pour l'employeur)

### Maintien et Actualisation des compétences :

Tous les 5 ans

## OBJECTIFS

- Réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation de la plateforme
- Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité des PEMP en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail
- Acquérir les bases de maintenance élémentaire

## PROGRAMME

### LA REGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE

- Les différentes instances gérant la sécurité au travail,
- La responsabilité civile et/ou pénale de chacun
- Le droit du travail et ses évolutions
- Le code de la route
- La recommandation R486 de la CNAMTS

### LES MESURES DE SECURITE

- Les conditions d'utilisation générales ou spécifiques à chaque type de machine
- L'évaluation des situations de travail, la prise en compte de l'environnement
- Les conditions de circulation sur chantier et sur la voie publique,
- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Les équipements de protection individuelle, port et réglage du harnais et de la longe
- Les gestes de commandement
- Conduite à tenir en cas d'accident

### LES REGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

- La signalisation de la zone de travail
- La prise de poste, le contrôle des documents
- Procéder aux essais de levage et de déplacement
- L'adéquation PEMP et travaux à réaliser
- Les fonctions des diverses commandes et leur coordination
- Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
- Les manœuvres de secours et de dépannage
- Les critères de stabilité de l'engin, la capacité de levage
- Reconnaissance des réseaux existants et de l'environnement de travail, les distances de sécurité
- Les consignes de sécurité en fonction du vent

### FORMATION POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE PAR L'EMPLOYEUR

## CADRE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Pour une Plate-forme élévatrice mobile de personnes, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autre, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.



Tawfik ATTALLAOU - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com